

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Madame Amandine BART, Secrétaire de l'A.P.E.L., école St Eloi - Ste Isbergue, domiciliée à ISBERGUES, rue Arthur Lamendin, qui sollicite l'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'un lotto, le dimanche 12 mars 2023 de 11 heures à 21 heures.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

### **OBJET :**

**Autorisation d'ouverture  
d'un débit de boissons temporaire  
des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes.**

### **ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup> :** Madame Amandine BART est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'un lotto qui se déroulera à Isbergues, complexe Edmond Mille, rue Edmond Mille le dimanche 12 mars 2023 de 11 heures à 21 heures.

À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt et un février deux mil vingt-trois.

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of the Mayor over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE D'ISBERGUES' around the perimeter and the number '62200' at the bottom. The signature is a cursive script.